

UN AN ET DÉJÀ DES PROJETS
PLEIN LA TÊTE !

■ **DOSSIER SPÉCIAL :**
FACE À LA LOI EL KHOMRI, LA SMAVA
RÉAGIT !

■ **ACTUALITÉS :** TOUR D'HORIZON DES
CHANTIERS SMAVA DEPUIS 1 AN

■ **30 SEPTEMBRE :** RENDEZ-VOUS AU
MONDIAL DE L'AUTOMOBILE

L'ÉDITO

▀▀ Cet éditorial est pour moi l'occasion de vous présenter le bilan des 18 mois d'activité de notre nouvelle branche et de vous informer de mon départ de la présidence de la SMAVA. ▀▀



En effet, quittant le Groupe Feu Vert, je ne peux, à mon grand regret, conserver mon mandat au sein du CNPA et de la SMAVA. Je transmets la présidence à Eric Girard qui en assurera la responsabilité jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu en septembre. Eric, Directeur Général de Carglass, connaît bien les rouages du syndicat et a déjà beaucoup œuvré au sein de la SMAVA.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai animé notre nouvelle branche. Au cours de ces 18 mois, nous avons appris à nous connaître, à partager nos enjeux dans un état d'esprit d'ouverture. Ce SMAVA News fait le point sur les actions que nous avons menées et sur nos projets à plus long terme.

Je voulais remercier tous les élus de notre branche, les permanents du CNPA et les collaborateurs de nos enseignes pour leur implication et leur engagement dans ce travail collectif.

Pas moins de 35 réunions ont mobilisé de nombreux responsables de chaque enseigne pour faire avancer les 5 chantiers prioritaires de notre feuille de route : social, métier, territoire, RSE, juridique.

Déjà plus de 200 franchisés de nos enseignes ont adhéré localement au CNPA, signe que les services proposés sont utiles dans la gestion de leur entreprise.

Je souhaite que de nombreux adhérents nous rejoignent dans les semaines à venir, pour renforcer nos positions au sein de ce grand syndicat.

Notre secteur d'activité connaît actuellement des changements profonds. Plus que d'automobile, nous devons aujourd'hui parler de mobilité. Les évolutions comportementales des automobilistes doivent nous amener à être capables de les anticiper et nous y adapter.

A ce titre, le directoire de la SMAVA félicite Xavier Horent, délégué général et Francis Bartholomé, Président National du CNPA pour la rédaction du « Pacte de mobilité » présenté à Emmanuel Macron et porteur de perspectives pour nos métiers.

Une preuve de plus que tous ensemble, nous serons plus forts pour « agir pour notre avenir ».

Plus que jamais, je reste persuadé du rôle important que la SMAVA va jouer pour l'avenir de nos métiers dans les prochaines années.

Bonne lecture à tous,

Bernard Perreau,

Président de la SMAVA

(Services Multimarques de l'Après-Vente Automobile)



POURQUOI LA SMAVA ?

Début 2015, dix enseignes des Services Multimarkets de l'Après-Vente ont choisi d'intégrer le CNPA

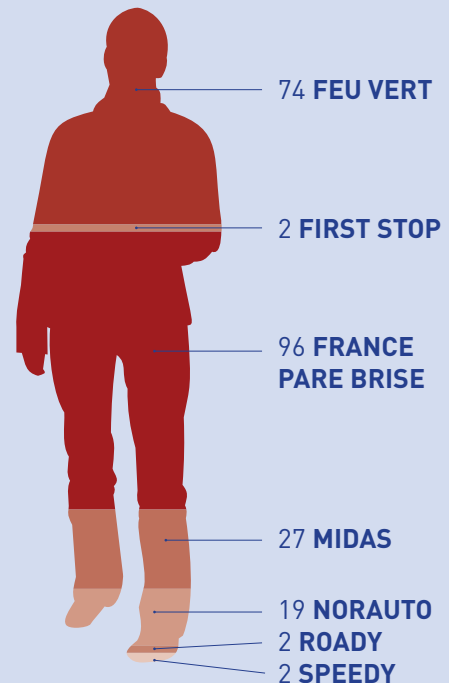
afin d'être représentées, de participer à l'action collective qui vise à promouvoir les métiers et à anticiper ses évolutions dans un monde sans cesse en mouvement.

Nouveaux acteurs, nouvelles technologies, nouveaux comportements... la société bouge très vite et les entreprises de la SMAVA doivent se fédérer pour prendre les bons virages, étudier les meilleures solutions, faire des propositions

aux institutions afin d'accompagner l'avenir des métiers de l'après-vente automobile. Au quotidien, le CNPA apporte à chaque chef d'entreprise l'opportunité de rester informé sur l'actualité des métiers, d'obtenir face à une question concrète, une réponse rapide et précise, donnée par des spécialistes en matière juridique et sociale.

Nous avons interrogé pour ce numéro, différents adhérents qui témoignent de l'efficacité de ces réponses et du soutien au quotidien que leur apporte le CNPA.

NOMBRE DES FRANCHISÉS ADHÉRENTS PAR ENSEIGNE MI-2016 : 220 AU TOTAL



CHIFFRES CLÉS SMAVA

• 10 enseignes adhérentes (métiers du centre-auto, service d'entretien de proximité, pneumatique, vitrage).

- représentant 3 500 points de vente et 25 000 salariés
- 6 commissions,
- 5 groupes de travail,
- 35 réunions de travail au sein de la SMAVA (en 2015)

Plus de 100 franchisés adhérents à fin décembre 2015.

Plus de 220 adhérents à mi-2016.

- 30 millions de clients automobilistes
- Près de 4 milliards d'euros de CA.

CHIFFRES CLÉS CNPA

VENTES DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION ET DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE :

- 1,8 million de véhicules neufs (toutes catégories)
- 5,5 millions de véhicules d'occasion
- 315 000 deux-roues
- 49,8 millions de m³ de gasoil et d'essence

21 millions de locations à 7,5 millions de locataires

24 millions de véhicules contrôlés dans les centres de contrôle technique

42,7 millions de véhicules automobiles (VP, VUL, VI), parc global

1 million de véhicules hors d'usage éliminés, valorisés ou recyclés

1,4 million de candidats au permis de conduire

L'automobile rapporte annuellement environ 40 milliards d'euros en taxes spécifiques et en redevances à l'État



125 500 entreprises



140 milliards € de chiffre d'affaires



400 000 salariés



55 000 jeunes formés

UNE ORGANISATION PRAGMATIQUE

Comme les 20 autres métiers de l'automobile représentés au sein du CNPA, la SMAVA s'appuie sur le « couple-moteur », d'élus de la profession et collaborateurs du siège de Suresnes et des territoires.

1. LES ELUS DU DIRECTOIRE

QUI REPRÉSENTENT LES ADHÉRENTS AU NIVEAU NATIONAL

LEUR MISSION :

Représenter les adhérents, défendre leurs intérêts, décider des orientations des actions de la SMAVA et des axes de travail.



Un directoire constitué des dirigeants des enseignes fondatrices qui élisent :

- un président,
- 6 vice-présidents (le bureau de la SMAVA)
- un trésorier.

La conférence de presse du 14 janvier 2015 a constitué la date officielle de la création de la SMAVA (Services Multimarkets de l'Après-Vente Automobile), le CNPA totalisant désormais 21 métiers représentés. La SMAVA a rapidement structuré sa gouvernance et organisé ses travaux.



REPRÉSENTER
LES ADHÉRENTS,
DÉFENDRE LEURS
INTÉRÊTS,
DÉCIDER DES
ORIENTATIONS...

LE GROUPE SMAVA De gauche à droite :

Serge Bonnel (Best Drive)

Eric Girard (Carglass), Vice Président en charge des Affaires Sociales Président intérimaire depuis juillet

Antoine Guérin (Euromaster)

Jacques Le Foll (Speedy)

Nicolas MARQUIS-SEBIE (Midas), Vice Président en charge des Territoires et des Franchisés

Bernard Perreau (Feu Vert), Président SMAVA

Pascal Fraumont, Vice Président en charge de l'Environnement – RSE

Bénédicte Barbry (Mobivial), Vice Présidente en charge de la Communication et du Lobbying

Christine Challe, Secrétaire Générale

Matthieu Foucart (Norauto), Vice Président en charge des Métiers

Xavier Regemal (France Pare-Brise)

Marc Coussedière (Mondial Pare-Brise)

Christian Droz (DRH Feu Vert)

Laurent Proust (First Stop)

Sophie Loulergue (Carglass), Vice Présidente en charge des Affaires Juridiques et Trésorière

ABSENTS LE JOUR DE LA PHOTO :

Julien Dubois (Speedy)

Jean-pierre Poittevin (France Pare-Brise)

2. SIX COMMISSIONS THÉMATIQUES

La SMAVA agit au plus près de la réalité et des enjeux des métiers en s'appuyant sur 6 commissions qui se consacrent aux thèmes-clés :

- **COMMISSION MÉTIERS :**

(avec 4 groupes de travail : image des métiers, éco-entretien, véhicule connecté, pneus hiver) :

Matthieu Foucart (et les pilotes de chaque Groupe de Travail),
Christine Challe, Secrétaire Générale de la SMAVA

- **COMMISSION SOCIALE :** (+ Groupe de Travail pénibilité) :

Eric Girard/appuyé de

Marie-Laure Cleret, responsable de la veille juridique

- **COMMISSION TERRITOIRES :**

Nicolas Marquis-Sébie appuyé de

Christine Challe, Secrétaire Générale de la SMAVA

- **COMMISSION JURIDIQUE :**

Sophie Louergue appuyée de

Anne de Beaumont, adjointe au directeur de la formation juridique

- **COMMISSION LOBBYING :**

Bénédicte Barbry appuyée de

Clémence Artur, adjointe au directeur des affaires publiques

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET RSE :**

Pascal Fraumont appuyé de

Christine Challe, Secrétaire Générale de la SMAVA

Ces commissions donnent l'opportunité aux représentants des enseignes de partager leur expertise et de nourrir la réflexion en vue d'élaborer des prises de position et des propositions. **Chacune des commissions se réunit environ 3 fois dans l'année.**



3. LES INTERLOCUTEURS LOCAUX DES ADHÉRENTS

Dans chaque région, un interlocuteur local avec si besoin l'appui du secrétariat de la SMAVA et des experts juridiques, est disponible pour conseiller et épauler ses adhérents.

Vous trouverez les coordonnées dans l'encart joint.

INFOS PRATIQUES



POURQUOI, COMMENT ADHÉRER ?

Les adhérents du CNPA peuvent à tout moment se tourner vers des spécialistes pour répondre à leurs questions juridiques (relation consommateur, information sur les prix...) et sociales (emploi, prévention des risques, formation, retraite, RSI...).

QUI CONTACTER ?

Chaque région dispose d'un interlocuteur local CNPA.

Coordonnées sur www.cnpa.fr /rubrique « près de chez vous » ou « services multi-marques de l'après-vente automobile » et dans l'encart de ce magazine.

COMMENT FAIRE CONNAISSANCE AVEC LE CNPA ?

Pour découvrir ou mieux connaître le syndicat :

- Un site internet www.cnpa.fr : organisation, informations, contacts... avec notamment une base documentaire très riche réservée aux adhérents (codes d'accès individuels).
- Des animateurs territoriaux du CNPA viennent à la rencontre des adhérents
- Les enseignes adhérentes invitent régulièrement le CNPA à intervenir lors de réunions de franchisés pour un point d'information.

LES MOMENTS D'ÉCHANGES ENTRE LES ADHÉRENTS :

Tous les adhérents sont conviés aux réunions régionales organisées par le CNPA sur des thématiques spécifiques.

A retenir, la date du 30 septembre 2016.

Pour la première fois tous les adhérents de la SMAVA seront conviés pour échanger sur l'actualité et les perspectives des métiers, avant de pouvoir visiter le Mondial de l'Automobile en avant-première.

METIERS



VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DE LA COMMISSION :
MATTHIEU FOUCART
NORAUTO

PRÉPARER L'AVENIR DE NOS MÉTIERS

• **GROUPE « ÉCO-ENTRETIEN® »**,
pilote par **Christophe Delannoy** – Norauto



Pour les enseignes de la SMAVA, contribuer à la réduction des émissions du parc roulant est un enjeu majeur, au cœur de leur savoir-faire et des besoins des automobilistes. Dans cet objectif, certaines enseignes ont activement participé au développement d'un protocole, constitué d'un éco-diagnostic thermodynamique 5 gaz assorti d'une intervention éco-entretien® visant à remettre tous les véhicules à un niveau d'émissions proche du niveau d'origine.

Ce protocole fait désormais l'objet d'une labellisation officielle, obtenue par Norauto en 2014 et en cours de déploiement dans certaines autres enseignes.

D'autre part, la SMAVA travaille avec le contrôle technique pour un renforcement des exigences sur le contrôle pollution.



EN SAVOIR PLUS SUR L'ÉCO-ENTRETIEN®

L'éco-entretien® est un protocole composé d'un diagnostic 5 gaz thermodynamique, assorti d'une intervention visant à la remise à niveau du véhicule si nécessaire.

Cette intervention chez le réparateur s'effectue ainsi en deux temps avec un matériel de diagnostic dédié et selon une procédure précise, définie par le référentiel validé par ECOCERT Environnement :

- **Dans un premier temps**, un diagnostic thermodynamique du moteur et de ses émissions sur la base d'une analyse 5 gaz, à l'aide d'un logiciel, identifie les dysfonctionnements et leurs causes. Le réparateur propose ensuite à l'automobiliste les actions correctives les plus appropriées pour ramener le véhicule vers ses valeurs nominales.
- **Dans un deuxième temps** : l'automobiliste peut faire effectuer les actions de maintenance correctives identifiées chez un professionnel.

LE SAVIEZ- VOUS ?

La SMAVA a été particulièrement moteur pour le renforcement du volet contrôle technique dans le cadre de la Loi Transition Énergétique votée en juillet 2015.

Le décret de mise en application est paru au Journal Officiel le 17 juin 2016.

Ce décret d'application prévoit une période d'expérimentation de 6 mois (du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} mars 2017) qui permettra de fixer les valeurs de référence à prendre en compte et de définir les méthodes de contrôle adaptées.





LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains véhicules connectés sont équipés de plus de 60 capteurs à bord, dix fois plus qu'un smartphone, pour informer et communiquer sur les manières de conduire des automobilistes, leurs habitudes mais aussi sur l'état technique de leurs véhicules (usure des pneus, détection de panne...).

• GROUPE « VÉHICULE CONNECTÉ »,

piloté par **Jean-Philippe Hénaff** – Feu Vert



Vous avez tous déjà entendu parler de la « Google car », véhicule autonome sans conducteur... au-delà de ces projets à long terme ou de science-fiction, la connectivité des voitures est aujourd'hui une réalité.

On estime qu'à l'horizon 2025, 90% des véhicules mis sur le marché seront connectés ainsi que 65% du parc roulant.

C'est une formidable opportunité pour les métiers de l'après-vente mais ces évolutions présentent également de nombreux risques, en particulier concernant l'accès aux données d'usage. Le groupe « véhicule connecté » a bien identifié les enjeux majeurs et la SMAVA s'est fixée une priorité : défendre un cadre réglementaire d'accès aux données d'usage équilibré permettant à tous les professionnels des services de l'après-vente automobile d'être en capacité d'intervenir sur un parc roulant de plus en plus connecté.



UN PLAN D'ACTIONS PERMETTANT L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE DES ENSEIGNES...

• GROUPE « IMAGE DES MÉTIERS »,

piloté par **Julien Dubois** – Speedy

Si les enseignes de la SMAVA sont particulièrement engagées en matière de formation, de process qualité, de suivi de la satisfaction clients, elles sont encore trop souvent mises à mal dans les media. Sur la base de ce constat, la commission « Image des métiers » s'est fixée comme feuille de route la mise en œuvre d'un plan d'actions permettant l'amélioration de l'image des enseignes en tant qu'employeur et la valorisation de l'expertise de ses professionnels auprès des automobilistes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis novembre 2010, la loi allemande interdit aux automobilistes de rouler avec des pneus d'été dans des conditions hivernales (neige, givre, gel) et exclusivement dans ces conditions. Cette loi est également valable pour les véhicules immatriculés à l'étranger.

• GROUPE « PNEUS HIVER »,

piloté par **Sylwia Widacka** – Euromaster

La question d'une réglementation en faveur de l'équipement obligatoire en pneus hiver se pose d'autant plus que certains pays européens limitrophes ont légiféré sur ce point. Une réflexion a été menée au sein de ce groupe métier en vue de proposer un argumentaire et des options envisageables aux pouvoirs publics, en intégrant notamment les dimensions sécurité/mobilité en hiver et le critère du pouvoir d'achat des automobilistes.

Par ailleurs, cet argumentaire permettrait de sensibiliser les automobilistes à l'intérêt du pneu hiver en termes de sécurité.

JURIDIQUE



VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA COMMISSION :
SOPHIE LOULERGUE
CARGLASS
(ÉGALEMENT CO-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CONSOMMATEUR DU CNPA)

POUR UN CADRE JURIDIQUE ADAPTÉ À CHAQUE MÉTIER

Parce que la réglementation est omniprésente dans les métiers de la SMAVA, il était important de créer une instance experte.

Dans ce cadre, les experts juridiques des enseignes collaborent avec les permanents du CNPA pour faire valoir leur point de vue lors de l'élaboration de lois importantes, à l'instar de la loi Macron, du projet de loi République numérique ou encore de la révision de l'arrêté de 87 concernant la publicité des prix.

Cette commission suit également les réflexions des carrossiers, concernant les relations avec les experts et les assureurs pour un équilibre dans les conventions d'agrément. Elle mènera une réflexion interne au CNPA concernant le dossier « pièces visibles ».

TERRITOIRES



VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA COMMISSION :
NICOLAS MARQUIS SEBIE
MIDAS

L'objectif de cette commission est d'animer les relations entre le CNPA, les enseignes et les franchisés. Elle poursuit également le recrutement de nouvelles enseignes et de nouveaux adhérents.

SOCIAL



VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA COMMISSION :
ERIC GIRARD
CARGLASS

ÊTRE UN ACTEUR QUI COMPTE DANS LES NÉGOCIATIONS SOCIALES

La création de la SMAVA a initié la participation des enseignes aux négociations sociales car jusque-là aucun dirigeant des enseignes ne participait aux négociations sociales dans les métiers de l'automobile.

Aujourd'hui, Eric GIRARD (Directeur Général de Carglass) et Christian DROZ (DRH Feu Vert) représentent la SMAVA dans les négociations de la Convention Collective.

Comme l'a démontré le débat sur les minimas sociaux et malgré une prise de position de la SMAVA, la négociation reste complexe et nécessite une mise en perspective.

Par ailleurs, la commission réalise une « enquête rémunération » afin de constituer un référentiel et aider ainsi chaque enseigne à se positionner par rapport à l'ensemble des acteurs de la SMAVA.

Elle demande également des évolutions du répertoire des qualifications (RNQSA), des fiches de qualification et des CQP, pour qu'ils soient adaptés et utilisables par nos métiers.

A NOTER : VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LE GUIDE PRATIQUE « PRÉVENIR LA PÉNIBILITÉ DANS L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION AUTOMOBILE » DÈS SEPTEMBRE.

LOBBYING



VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA COMMISSION :
BÉNÉDICTE BARBRY
MOBIVIA GROUPE

Interview de Bénédicte Barbry pour mieux comprendre les enjeux du lobbying

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ENTREPRISES AVEC LE CNPA

SMAVA NEWS : Pouvez-vous nous résumer ce que représente le Lobbying, et plus particulièrement dans nos métiers ?

BÉNÉDICTE BARBRY : Faire du lobbying, c'est développer des liens réguliers avec les pouvoirs publics et plus largement avec nos parties prenantes, pour une bonne identification et compréhension de nos métiers, de leurs spécificités. C'est aussi leur apporter des éclairages sur les enjeux, les risques et opportunités que nous identifions, afin qu'ils prennent les meilleures décisions pour un développement durable de l'économie française, et de nos métiers. C'est le cœur de mission de toute organisation patronale. Dans un contexte automobile en pleine mutation, cette action de pédagogie, d'information et d'influence est fondamentale pour essayer de réduire les contraintes et les menaces pesant sur les entreprises et tenter de créer des opportunités de développement qui bénéficieront aux consommateurs, à nos salariés et à nos entreprises.

SN : Quels sont les grands thèmes que vous avez identifiés et quels sont vos outils de travail ?

BB : Avec les autres élus de la SMAVA, nous faisons du lobbying dans les domaines : social, juridique, métier... auprès des pouvoirs publics et des autres métiers représentés au sein du CNPA. Pour agir, il est indispensable d'avoir la bonne information au bon moment. Le CNPA s'est doté d'expertise interne et externe pour assurer une veille de qualité au niveau français et européen. Ensuite, nous construisons collectivement des argumentaires complets et étayés et nous nous appuyons sur les relations de confiance nouées avec les services des ministères, les cabinets des ministres ou les ministres eux-mêmes, ainsi que les élus locaux et nationaux.

SN : Qu'est-ce que cela peut changer pour les professionnels adhérents de la SMAVA ?

BB : Cela change énormément de choses. Une nouvelle réglementation peut bousculer favorablement ou défavorablement nos activités. Notre objectif n'est pas de demander toujours de nouvelles réglementations, bien au contraire, mais quand elle est nécessaire ou souhaitée par les pouvoirs publics alors faisons en sorte qu'elle soit juste, équilibrée et source de progrès.

LES GRANDES THÉMATIQUES IDENTIFIÉES PAR LA COMMISSION

- Transition énergétique et économie circulaire : renforcement du contrôle pollution et remise à niveau des moteurs de véhicules, pièces issues de l'économie circulaire, véhicules à énergie alternative (électrique, gaz), mobilité alternative (2 roues)
- Economie collaborative des véhicules connectés
- Economie numérique
- Pièces visibles
- Accès aux informations techniques et aux données d'usage
- Pneus hiver
- Loi de finances

ENVIRONNEMENT ET RSE



réunion du groupe de travail environnement et RSE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA COMMISSION : PASCAL FRAUMONT

Les enseignes de la SMAVA exercent des métiers nouveaux, créateurs de valeurs et fortement contributeurs aux enjeux du développement durable.

Après s'être mobilisés depuis 1994, au sein de l'association ECA pour développer une politique environnementale commune, les professionnels disposent désormais d'une commission pour que l'ensemble des acteurs devienne exemplaire en termes de RSE et soit reconnu comme tel.

Une feuille de route a été élaborée autour d'une méthode d'accompagnement collectif comprenant des échanges de bonnes pratiques, la mise en place d'un référentiel commun, la définition et diffusion d'indicateurs partagés et le développement d'outils et de guides pour accompagner les entreprises.

Une évaluation annuelle permettra de faire le bilan, d'identifier les succès et les difficultés. L'objectif : faire bénéficier à la SMAVA d'un leadership RSE reconnu au sein de la profession.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il vous est possible de refacturer à vos clients le coût de la gestion de leurs déchets.
Pour en savoir plus, rendez-vous auprès de votre contact local CNPA.

LOI EL KHOMRI ET FRANCHISE, LA SMAVA SE MOBILISE.

L'article 29 bis A du «projet de loi instituant de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs » dite Loi Travail ou loi El Khomri remet en cause les fondamentaux de la franchise !

La SMAVA réagit.

Suite à la mobilisation de la SMAVA et de son Président Bernard Perreau, le Président National, **Francis Bartholomé a adressé un courrier au Premier Ministre, Manuel Valls, pour demander le retrait de l'article 29 bis A** visant à instituer une instance de représentation du personnel commune à l'ensemble des entreprises d'un réseau de franchise.

CE QUE PRÉVOYAIT L'ARTICLE 29 BIS A DE LA LOI EL KHOMRI :

- Création d'une instance de représentation composée de salariés élus et de représentants des entreprises franchisées et de l'entreprise franchiseur qui serait informée des décisions concernant l'organisation, la gestion et la marche générale du réseau de franchise.
- La possibilité de conclure des accords collectifs applicables aux entreprises de ce réseau. En cas de licenciement d'un salarié pour motif économique par le franchiseur ou par un franchisé, une obligation de recherche de reclassement au sein du réseau.

Ces dispositions méconnaissent totalement le mécanisme de la franchise. Franchiseurs et franchisés sont des entreprises juridiquement et financièrement indépendantes, gérées de façon autonome !

« *Le CNPA s'inquiète très fortement de l'adoption d'une telle disposition qui, en imposant des normes sociales communes à tous les franchisés, introduirait lourdeur et complexité, là où justement la souplesse du dispositif est le gage de son succès* » a indiqué Francis Bartholomé dans son courrier.

L'indépendance juridique et financière des franchises et des franchisés doit être conservée pour continuer à prospérer !

Le CNPA s'est associé à la campagne de mobilisation lancée par la FFF (Fédération Française de la Franchise) avec toutes les organisations professionnelles concernées.

La loi El Khomri (ou Loi Travail) a été définitivement adoptée le jeudi 21 juillet 2016.

Des sénateurs « Les Républicains » ont saisi le conseil constitutionnel sur l'article 64 (ex 29 bis A) pour atteinte au principe de liberté d'entreprendre et d'égalité.



LE CNPA S'INQUIÈTE TRÈS FORTEMENT DE L'ADOPTION D'UNE TELLE DISPOSITION QUI, EN IMPOSANT DES NORMES SOCIALES COMMUNES À TOUS LES FRANCHISÉS, INTRODUIRAIT LOURDEUR ET COMPLEXITÉ, LÀ OÙ JUSTEMENT LA SOUPLESSE DU DISPOSITIF EST LE GAGE DE SON SUCCÈS

NOS ADHÉRENTS PARLENT DE LA SMAVA DANS LEUR QUOTIDIEN



Armelle Alix (chargée de prospection CNPA Ile-de-France) et Marc Parent

MARC PARENT

DIRIGEANT DU CENTRE MIDAS
DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94)

▀▀ J'ai tout de suite été intéressé et quand j'ai vu que les conditions d'adhésion étaient avantageuses, vraiment, il n'y avait pas à hésiter ! Je sais maintenant où trouver l'information juridique dont j'ai besoin. J'ai été accompagné pour la mise à jour de mon document unique et aussi pour un diagnostic environnemental. Je vais peut être obtenir des aides financières. ▀▀

PASCAL JAMOIS

DIRIGEANT DE 3 CENTRES NORAUTO À CARCASSONNE (11)

▀▀ Nous adhérons historiquement au CNPA depuis 1998 ! C'est mon associé qui m'a conseillé d'adhérer pour les trois sites. Ce qui nous satisfait le plus, c'est l'aide sur les questions sociales. Nous aimons aussi être informés sur nos métiers et sur l'automobile au niveau plus large, c'est intéressant.

Le contact avec le bureau local se passe très bien, les échanges se déroulent dans une ambiance conviviale. ▀▀

DAVID PROY

DIRIGEANT DE 4 CENTRES FEU VERT À BREST (29)

▀▀ En tant que jeune chef de centre, cela m'apporte une aide précieuse et pratique, sur les plans technique et juridique utiles chaque jour. Cela me rassure, car on ne connaît jamais tout. On est aidé en direct par les représentants en région qui sont très calés et sympas. Le CNPA m'a beaucoup apporté notamment pour réaliser le récent contrôle du comité de sécurité.

Quand on est adhérent, on est mieux informé de l'actualité de son métier et des autres secteurs de l'automobile. Je me sens également concerné et investi car je suis membre du comité des jeunes dirigeants. ▀▀

HERVÉ LOUVET

SARL MONDEVERT - DIRIGEANT DU FEU VERT
À MONDELANGE (57)

▀▀ Adhérent depuis septembre 2015, j'ai déjà sollicité le CNPA à de nombreuses reprises sur des questions très diverses: document unique, mutuelle, avenant à un contrat de travail, infos sur la période d'essai etc.

Le CNPA c'est un service proche et très simple: un coup de fil, un mail, et on sait que notre question est traitée par l'expert en charge du sujet dans les meilleurs délais. Il est réconfortant d'être entendu, non pas en tant que client, mais en tant qu'adhérent par une structure qui connaît le métier et sait coller parfaitement à mes attentes. ▀▀



Christel Schommers (animatrice territoriale CNPA) et Hervé Louvet



AGIR POUR VOTRE AVENIR

LE RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

30 SEPTEMBRE 2016 :

DIRECTOIRE DE LA SMAVA

- 15h30, accueil
- 16h, présentation des actions et perspectives de la SMAVA
- 19h, cocktail et visite libre du Mondial en avant-première



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION CNPA WEB TV

→ **SUR IPHONE OU IPAD**
rendez-vous sur l'App Store.

→ **SUR ANDROID**, rendez-vous
dans le Play Store.



SMAVA news

MAGAZINE DES ADHÉRENTS DE LA SMAVA

Directeur de publication : Christine Challe
Rédaction : Pascal Fraumont, Bénédicte Barbry,
Marine Latombe.

Droits photo : ©Adobe Stock, photographe officiel du CNPA :

Lionel Goulet « La preuve par l'image »

Réalisation : www.winstonconseil.com

Tiré à 3000 exemplaires. Août 2016

www.cnpa.fr

LES FAITS MARQUANTS CNPA 2015

MARS :

Etats Généraux du CNPA à

Bercy : Plus de 300 professionnels réunis sous le haut patronage d'Emmanuel Macron, dans le lieu symbolique du Ministère de l'Économie, pour participer aux premiers États Généraux du CNPA. L'objectif : donner un nouvel élan à toute la Profession.

JUIN :

CNPA & WAVE : les femmes & les métiers de l'automobile :

La première conférence commune du CNPA et WAVE sur la place et l'avenir des femmes dans le secteur automobile a été l'occasion pour le CNPA, de réaffirmer sa volonté de valoriser la place des femmes dans le secteur des services de l'automobile.

JUIN :

Création du Comité jeunes

Dirigeants : Le CNPA s'est doté d'une commission Jeunes Entrepreneurs pour incarner le Nouvel Élan initié par l'Équipe dirigeante élue en juillet 2014. Cette commission a été créée avec l'ambition partagée d'une organisation plus moderne et plus ouverte aux nouvelles générations.

OCTOBRE

Présence à Equip Auto 2015 :

Le rendez-vous des professionnels de l'automobile a hébergé l'Assemblée Générale Extraordinaire, de nombreuses plénières et conférences de presse, elle a permis au CNPA de venir directement à la rencontre des acteurs du secteur.

OCTOBRE

Changement de statuts :

Réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 14 octobre, le CNPA a approuvé à 93% une refondation complète de ses statuts. Celle-ci vise à simplifier et moderniser le fonctionnement de notre organisation qui compte 21 métiers et 1 200 élus.

NOVEMBRE

Sortie du 1^{er} rapport RSE : Pour la première fois le CNPA met en lumière les engagements responsables de nos métiers dans les trois domaines couverts par la RSE : le social/sociétal, l'environnement et l'économique.

DECEMBRE

Participation à la COP21 :

A l'occasion de la Conférence Paris Climat (COP21), le CNPA a souhaité valoriser les solutions proposées par les métiers de la distribution et des services de l'automobile en ayant un stand au sein du pavillon Eco-Mobilité de l'exposition « Solutions COP 21 » au Grand Palais.

DECEMBRE

Signature du Pacte CLIMAT :

Le mercredi 9 décembre, organisations patronales et syndicales de la branche des services de l'automobile se sont réunies, à l'initiative du CNPA, au Grand Palais lors de la COP21 pour signer un « Pacte CLIMAT », pacte d'engagement en faveur de la mobilité des Français.